



## MAIRIE DE L'ILE MOLENE

### COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 mars 2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 8

#### Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Frédérique Masson, Aurore Petton, Louis Squiban

Coralie Bonnet, secrétaire de mairie

Tayeb S'HIEH, inspecteur principal des Finances Publiques, conseiller aux acteurs locaux

#### Absents excusés ayant donné procuration

Éric Cariou donne pouvoir à Claudie Corolleur

Amélie Jacob donne pouvoir à Aurore Petton

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**Monsieur le maire ouvre la séance à 15 h et constate que le quorum est atteint. Didier Delhalle donne la parole à Mr S'hieh qui présente en ouverture du conseil son analyse du budget 2021 de notre commune.**

#### **Analyse du budget par Mr le conseiller aux acteurs locaux et qui a été le comptable public de la commune pendant 30 jours en 2021.**

Présentation de l'exécution financière.

En 2022 la commune a opté pour une modification de la nomenclature : passage à la M57. La bascule a été faite en toute fin d'année 2021 pour être effective en début d'année 2022. Le compte de gestion a été arrêté assez tôt en janvier. La section de fonctionnement présente un excédent.

Les ressources liées aux droits de mutation (50 000 euros) iront en augmentant.

**Les recettes de fonctionnement** comprennent notamment les dotations diverses versées, les loyers/redevances.

**Les dépenses de fonctionnement** concernent les charges d'achats, les charges de personnels, les charges de dépenses courantes, les charges financières (intérêts annuels) : il reste 1196 euros à récupérer.

**Section d'investissement** : déficit constaté. Les recettes viennent des réserves et des dotations (FCTVA 21 178 euros, excédents des années antérieures et 1307 euros issus de la taxe d'aménagement). Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2021.

Subventions d'investissement : dépenses 20 904 (remboursement capital d'emprunt). 5 118 euros sur les immobilisations corporelles et 298 452,82 d'investissement réalisés sur 5 lignes (participation SDEF, rénovation petite maison, acquisition de matériel, rénovation du Roussin, déconstruction du collège, opérations d'ordre). Le déficit est à relativiser. La commune conserve une réserve c'est-à-dire suffisamment de ressources pour avoir une marge de sécurité.

Endettement : au 31 décembre, l'autofinancement la commune permettait de rembourser les emprunts en cours en étant loin du seuil d'alerte.

La commune c'est 690 mandats émis : 6,13 jours de traitement d'une facture en moyenne pour un délai légal de 30 jours. Les fournisseurs sont payés très rapidement. Les ordres passés au comptable représentent 171 titres avec un taux de recouvrement 84,24%. Il faut noter le civisme important des usagers de la commune. L'indice de pilotage de la collectivité : 95 sur 100 (parce qu'une créance douteuse est à récupérer). Les normes comptables sont respectées.

Le maire salue la gestion positive de la commune menée par Philippe Richard et Coralie Bonnet.

### 1) DCM approbation des comptes de gestion 2021 – budget général

**Le maire quitte la salle du conseil pendant le vote.**

Vote : 7

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 6

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'adopter les comptes de gestion du Receveur de l'île Molène pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2021.

### 2) DCM approbation des comptes administratifs 2021 – budget général

**Le maire quitte la salle du conseil pendant le vote.**

Vote : 7

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 6

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'adopter les comptes administratifs 2021 du budget général et dont les écritures sont identiques à celles des comptes de gestion du Receveur Municipal.

### 3) DCM affectation des résultats

Le maire fait part des résultats constatés au compte administratifs :

#### Fonctionnement :

Dépenses	: 373 270,25 €
Recettes	: 436 975,62 €
Résultat de l'exercice	: 63 705,40 €
Résultat antérieur à reporter	: 82 114,40 €
<b>Résultat cumulé à affecter</b>	<b>: 145 819,77 €</b>

#### Investissement :

Dépenses	: 332 025,19 €
Recettes	: 185 002,85 €
Résultat de l'exercice	: - 147 022,34 €
Résultat antérieur à reporter	: 306 495,01 €
<b>Résultat cumulé à reporter</b>	<b>: 159 472,67 €</b>

Vote : 8

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 7

Le conseil municipal, à la majorité, décide de répartir comme suit le résultat cumulé au BP 2022 :

<b>REC article 002 (section de fonctionnement)</b>	<b>: 30 398 €</b>
<b>REC article 001 (section d'investissement)</b>	<b>: 159 472 €</b>
<b>REC article 1068 (section d'investissement – réserve)</b>	<b>: 115 421 €</b>

### 4) Budget primitif

**Dépenses et recettes de fonctionnement** (388 325 euros + restes à réaliser).

**Section investissement :**

Opération 52 : travaux d'électrification rural SDEF 6670 euros.

Rénovation du musée du Drummond Castle : déficit de 19 000 euros (recherche de subventions).

Rénovation petite maison : 143 000 euros de subventions (DETR, DSIL...).

Pôle artisanal opération 58 : plus d'un million d'euros.

Opération 64 : réfection salle communale, différents travaux de la salle communale, container séchage des algues.

Opération 74 : TTC 330 000 euros : 159 200 de DETR, la SNSM 91 000 euros. La FCTVA à N+1

Les prêts qui étaient en cours (DEXIA et Crédit Agricole) ont été remboursés. Il semble que ce choix était le bon.

Vote : 8

Abstention : 0

Contre : 1

Pour : 7

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'adopter le budget primitif 2022.

## **5) DCM Tarifs communaux**

Après en avoir délibéré, considérant que :

- Le taux d'inflation 2021 s'élève à 2,8 % (source INSEE)
- Que le tarif réglementé de l'électricité augmente de 4 %
- Que la taxe de séjour que l'on doit à la CCPI s'élève à 0,22 € par personne

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs communaux pour l'année 2022.

Vote : 8

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

*Cf : Annexe jointe*

## **6) DCM attribution des marchés dans le cadre du chantier de rénovation du bâtiment du Roussin**

Conformément au code de la commande publique, une consultation a été lancée le 4 novembre 2021 pour une remise des offres fixée au 31 janvier 2022 à 12h.

La consultation comprenait 5 lots :

- Lot n° 1 : gros-œuvre
- Lot n°2 : ossature et charpente
- Lot n°3 : couverture et étanchéité
- Lot n°4 : électricité VMC
- Lot n°5 : plomberie et sanitaire
- Un 6<sup>ème</sup> lot optionnel concernait le ravalement

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Le maire propose de retenir les prestataires suivants :

Validation du gros œuvre avec Eiffage pour un montant de 122 066,94 euros.

Validation de l'ossature charpente, tous les ouvrants et la porte en bois avec Bellec pour un montant de 95 439,64 euros.

Les prestataires retenus pour les autres lots seront déterminés ultérieurement.

Vote : 8

Abstention :

Contre :

Pour : 8

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans le cadre du marché de réhabilitation du bâtiment du Roussin pour les lots n°1 et 2.
- de donner pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

## **Questions diverses**

### **Logement Finistère habitat**

Un logement de Finistère habitat se libère. Dans le contexte lié à la guerre en Ukraine, le maire propose que nous sollicitons le bailleur social pour une mise à disposition du logement pour l'accueil d'une famille ukrainienne.

Vote : 8

Abstention : 1

Contre :

Pour : 7

### **Informations**

- ❖ Bibliothèque municipale : le conseil municipal est favorable à une petite dotation pour l'achat de livres : elle serait votée au budget (section fonctionnement). Il est nécessaire de se renseigner sur la législation qui régit les bibliothèques et les prêts aux particuliers.
- ❖ BKE : Quentin Cuillandre assurera la saison estivale 2022
- ❖ Fin des travaux du Theven : il n'y a pas eu de date de fin de travaux fixée
- ❖ Demande adressée par une conseillère : une meilleure communication sur les décisions d'achat
- ❖ Le conseil municipal est favorable au remplacement de la fontaine en fonte de Pen An Ero en achat d'occasion

Levée de la séance à 17h.

**TARIFS COMMUNAUX**

Ref. Délibération du 7 mars 2022

Visé en SP le 8 mars 2022

Date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2022**LOCATION DES SALLES****Forfait nettoyage****SALLE DU THEVEN**

A la journée	200,00 €	75,00 €
A la journée + nuit	300,00 €	75,00 €
A la ½ journée	100,00 €	75,00 €
Du lundi au vendredi	500,00 €	75,00 €
Caution	500,00 €	

**SALLE POLYVALENTE COMMUNALE (centre bourg)**

A la journée	150,00 €	75,00 €
A la ½ journée	80,00 €	75,00 €
Caution	500,00 €	

Charges en sus (eau + électricité)

**MOUILLAGES****MOUILLAGES VISITEURS**

3 premières nuits	20,00 €
3 nuits suivantes	15,00 €
Nuits suivantes	10,00 €

**MOUILLAGES (REDEVANCE ANNUELLE)**

Tarif unique	10,00 € HT / mètre linéaire
Charges par corps mort	16,00 €
Chariot AR plaisanciers	Gratuit

**AIRE DE CAMPING**

Emplacement (1 tente + 2 pers)	6,00 €
Personne supplémentaire de + de 11 ans	2,00 € par personne supplémentaire
	Gratuit pour les enfants de 0 à 11 ans

**REGIE LAVERIE**

Petite machine	6,00 €
Grande machine	8,00 €
Sèche linge	1,00 € (durée séchage : 30min)
Lessive (1 dose)	1,00 €

**REGIE PHOTOCOPIES**

30 cts d'euros

**REGIE FIOUL**

(tarif modifiable selon le cours du fioul)

1,75 €/L

**EAU**

Vente d'eau

10,00 € / m3

## URBANISME

Frais de dossier URBANISME / Forfait 15,00 € TTC

## LOYERS

### MAIRIE

1<sup>er</sup> étage T2 146,21 €/ mois  
Logt 1<sup>er</sup> étage salle des mariages 232,45 € / mois

### TRICARD

#### Aide à Domicile

1<sup>ère</sup> infirmier(e) T2 299,61 € / mois  
2<sup>ème</sup> infirmier(e) T3 692,20 € / mois

#### Logements Tricard

T1 Bis 154,97 € / mois  
T4 588,47 € / mois

Logt / Profs CIP 10,00 € / nuitée

### Loyers entreprises

Ateliers Polyvalents (loyers Ets) 1,57 € / m<sup>2</sup> / mois  
Occupation du domaine communal 2,11 € / m<sup>2</sup> / mois

Prix du m<sup>2</sup> de terrain 46,26 € / m<sup>2</sup>

Fait et délibéré en Mairie le 7 mars 2022.

Monsieur Didier DELHALLE,  
Maire

